

Tâches	Responsabilité et flux des informations	Notes
<p><b>Permis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ confirmer que l'entrepreneur a obtenu tous les permis et approbations nécessaires auprès des autorités compétentes, comme indiqué dans les documents contractuels et avant le début de la construction.</li> </ul>	<p>De l'architecte à l'entrepreneur général, puis à l'autorité compétente</p>	<p>Demander à examiner les copies des documents de permis originaux lorsqu'ils sont reçus.</p> <p>Plusieurs ordres d'architectes provinciaux et territoriaux considèrent comme une faute professionnelle de l'architecte le fait de permettre la poursuite d'activités de construction sans permis approprié (permis de construire) en place.</p> <p>Les conditions générales de certains contrats de construction stipulent que c'est le maître de l'ouvrage qui demande le permis de construire. Le cas échéant, il est fréquent que l'architecte, agissant au nom de celui-ci, fasse la demande de permis, dès le début de l'appel d'offres, pour éviter de retarder le début des travaux.</p>
<p><b>Santé et sécurité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'entrepreneur fournit une preuve de son statut auprès de l'autorité provinciale ou territoriale responsable de la santé et de la sécurité;</li> <li>▪ l'entrepreneur fournit une copie de son programme de prévention des accidents en milieu de travail.</li> </ul>	<p>Entrepreneur général</p>	
<p><b>Calendrier des travaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ obtenir et examiner le calendrier de construction;</li> <li>▪ vérifier avec l'entrepreneur si le calendrier de construction est tel que décrit dans le devis : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pour les projets complexes, il faudra peut-être un diagramme à barres (Gantt) et un diagramme de réseau;</li> </ul> </li> <li>▪ obtenir et examiner le calendrier de construction de l'entrepreneur;</li> <li>▪ confirmer un calendrier approprié pour l'exécution des travaux, conforme aux documents contractuels, y compris : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ structure de ventilation des travaux complète et détaillée;</li> <li>▪ phases du projet et livrables de haut niveau;</li> <li>▪ étapes du projet, notamment, début des travaux au chantier, approbations des autorités compétentes, date d'occupation partielle ou totale et date d'achèvement;</li> </ul> </li> </ul>	<p>De l'entrepreneur général à l'architecte, puis aux ingénieurs et au maître de l'ouvrage</p>	